



BEGLES, le 21 décembre 2016

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2016**

Étaient présents : M. Noël MAMERE, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Franck JOANDET, Mme Fabienne FEDOU, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Isabelle FORET-POUGNET, M. Patrice VIVANT, Mme Amélie COHEN LANGLAIS, M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE, Mme Edwige LUCBERNET, Mme Fabienne CABRERA, M. Aurélien DESBATS, M. Philippe MARTIN, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Isabelle TEURLAY-NICOT, Mme Cathy CAMI, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Guénoé JAN, Mme Sandra JENSEN, Mme Christelle LAHAYE, M. Kewar CHEBANT, M. Eric BENAYOUN, M. Mamadou NIANG, Mme Christine TEXIER, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Thierry BEER DEMANDER, Mme Françoise MATHA-STEPANI M. Bruno PALUTEAU, Mme Nathalie LE GUEN.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

M. Cédric DUBOST à M. Franck JOANDET
Mme Myriam MONTAGUT-LOBJOIT à Mme Fabienne FEDOU
Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE à Mme Isabelle FORET-POUGNET

Absent : /

Secrétaire de la séance : M. Pascal LABADIE

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SUIVI DE LA RELATION VILLE/VILOGIA

Le compte rendu d'activité à la Ville 2016 est présenté au Conseil Municipal ainsi que la revue de projet n° 3 de l'Opération de Renouvellement Urbain.

1. MUTUALISATION CYCLE 2 – CESSION CONTRATS ET MARCHES A BORDEAUX METROPOLE

Le principe de cession totale des contrats, marchés publics et accords-cadres contractés par la Ville est approuvé pour les domaines d'activité suivants :

- Gestion du domaine public : voirie
- Gestion du domaine public : propreté
- Gestion du domaine public : espaces verts
- Cadre de vie, urbanisme, AOS : sous-domaine santé et environnement
- Affaires juridiques : assurances
- Commande publique.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 CONTRE

2. TRANSFERT D'EQUIPEMENT D'INTERET METROPOLITAIN - MUSEE DE LA CREATION FRANCHE

Le Conseil décide le transfert à titre gratuit du Musée de la Création Franche au profit de Bordeaux Métropole et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération, notamment la convention de mise à disposition et de gestion, le procès-verbal de transfert de propriété de cet équipement et l'acte authentique qui en sera la suite.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

3. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Le rapport définitif de la CLETC en date du 21 octobre 2016 est approuvé par le Conseil. Le montant des charges transférées est fixé à 206.723 € et le montant de l'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole pour 2017 à 2.038.617 €.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 34 VOIX POUR – 1 CONTRE

4. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DES « DEUX ESTEYS » - TRANSFERT A BORDEAUX METROPOLE (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 7 JUILLET 2016)

Il est décidé de transférer, à titre gratuit, au profit de Bordeaux Métropole, la propriété de l'aire d'accueil des gens du voyage "Des Deux Esteys" située rue des Deux Esteys et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération notamment le procès-verbal de mise à disposition de cet équipement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

5. OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2017

Après avis favorable du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 2 décembre, le Conseil décide d'autoriser 6 ouvertures dominicales dérogatoires pour l'année 2017 pour les commerces de détail toutes branches commerciales confondues à l'exception de l'activité automobile, suivant le calendrier ci-après :

- **Dimanche 15 janvier 2017**
- **Dimanche 26 novembre 2017**
- **Dimanches 3 décembre 2017**
- **Dimanche 10 décembre 2017**
- **Dimanche 17 décembre 2017**
- **Dimanche 24 Décembre 2017**

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 3 CONTRE – 1 ABSTENTION

6. ACQUISITION DE TERRAINS A VOCATION AGRICOLE – TERRE SUD

La Ville et DOMOFrance ont la volonté de développer une activité agricole sur la commune. Aussi, la décision d'acquérir auprès de DOMOFrance des parcelles d'une superficie totale de 76.685 m² sur le quartier Terre Sud au prix de 1 Euro symbolique est adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

7. PREMIER VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Afin de permettre aux associations de fonctionner normalement dès le début de l'année 2017, il est décidé de leur accorder un premier versement de 25 % du montant voté en 2016, à valoir sur la subvention 2017.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

Ne participent pas au vote :

Pour le CGOS - M. MAMERE, Mme FEDOU, Mme CABRERA, M. MARTIN, M. CHAUVET, M. BENAYOUN, M. JOANDET, M. DESBATS, M. LABADIE

Pour le CREAC - Mme LUCBERNET, Mme BENJELLOUN-MACALLI

Pour REMUE-MENINGES - M. DUBOST, Mme JENSEN

Pour le CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ESTEY - Mme FORET-POUGNET, Mme CABRERA, M. BENAYOUN, Mme BENJELLOUN-MACALLI, Mme TEURLAY-NICOT, Mme LAHAYE, M. NIANG, M. BEER-DEMANDER

Pour le C.C.A.S. - M. le MAIRE, Mme COHEN LANGLAIS, M. BENAYOUN, M. D'ANCONA, Mme CAMI, M. JAN, Mme TEXIER, Mme MATHA-STEPANI

Pour SAGE - Mme CAMI, M. DUBOST

Pour la MISSION LOCALE - M. le MAIRE, Mme FEDOU, M. CHEBANT

Pour A.DE.L.E. - M. le MAIRE, Mme FEDOU, Mme MONTAGUT-LOBJOIT, Mme LAHAYE, M. DESBATS

Pour le C.A.B. - M. JOANDET

Pour le C.A.B.B.G. AMATEUR - M. JOANDET

Pour BAGATELLE (CRECHE) - M. JAN

Pour l'Ecole Privée Sainte-Marie La Ferrade - M. DUBOST, Mme JENSEN

Pour l'Ecole Privée Jeanne d'Arc - M. DUBOST, Mme JENSEN

8. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA VILLE

Divers ajustements sont décidés en cette période de l'exercice.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

9. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Considérant la nécessité de débiter rapidement certains travaux et d'acquérir des matériels, le Conseil autorise par anticipation les ouvertures des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 CONTRE

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISONS

Une subvention d'un montant de 150 € sera versée à l'Association Nationale des Visiteurs de Prisons (ANVP), au titre de l'année 2016.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 4 CONTRE

11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ESTEY

Afin de lui permettre d'assurer toutes les dépenses courantes en cette fin d'année, une subvention exceptionnelle de 100.000 € sera versée au Centre Social et Culturel l'Estey.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 24 VOIX POUR – 2 CONTRE – 1 ABSTENTION

Ne participent pas au vote : Mme FORET-POUGNET, Mme CABRERA, M. BENAYOUN, Mme BENJELLOUN-MACALLI, Mme TEURLAY-NICOT, Mme LAHAYE, M. NIANG, M. BEER-DEMANDER

12. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ATIS

Il est décidé de passer une convention de partenariat pour cette année 2016 avec l'Association ATIS et de lui accorder une subvention de 5.000 € afin qu'elle favorise le développement et la structuration de l'ESS et de ses acteurs sur le territoire béglais.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

- 13. SUBVENTION A L'ASSOCIATION M FORMATION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DE L'ENFANCE 2016**
Une subvention de 9.900 € est attribuée à l'association M FORMATION dans le cadre du partenariat mis en œuvre dans le champ périscolaire depuis le mois de septembre 2016. Le soutien prévu pour l'association TODA NACAO sera diminué d'autant, cette association n'intervenant plus dans le domaine périscolaire.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS
- 14. REMBOURSEMENT DES MONTANTS TROP PERÇUS SOUS FORME DE CESU DANS LE CADRE DU COMPTE FAMILLE « EDUCAPASS »**
Il est décidé de rembourser aux familles qui étaient titulaires d'un « compte famille » EDUCAPASS, les sommes trop perçues à la date du 31 août 2016 et notamment les montants acquittés sous forme de CESU (Chèque Emploi Service Unique).
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR
- 15. PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI DE TITULAIRE**
Le plan d'accès des contractuels de la collectivité à l'emploi de titulaire est approuvé. 4 agents contractuels de catégorie A remplissent les conditions et ont vocation à être intégrés dans les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale. Il est décidé de confier l'organisation des sélections professionnelles au Centre Départemental de Gestion pour des raisons d'organisation et d'impartialité.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR
- 16. SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**
Le Conseil donne son accord pour ces suppressions d'emplois qui correspondent à des emplois laissés vacants suite à des avancements, à des promotions après concours ou en raison de départs à la retraite, en disponibilité, de décès, remplacés par des agents positionnés sur un grade différent et aux emplois libérés suite aux cycles 1 et 2 de la mutualisation.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR
- 17. CREATION D'EMPLOIS D'AGENT RECENSEUR DANS LE CADRE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION**
5 agents non titulaires saisonniers seront recrutés et rémunérés de la façon suivante :
➤ feuille de logement : **2,15 € / feuille**
➤ bulletin individuel : **3,28 €**
➤ formation et tournée de reconnaissance : **10,19 € / heure**
➤ frais de déplacement : **25,00 €**
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS
- 18. DEMANDE DE PRISE EN CHARGE POUR LA VENUE DES INTERVENANTS A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**
Il est décidé de prendre en charge la rémunération et le versement de cotisations de droits d'auteur ainsi que, si nécessaire, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Le plafond des rémunérations sera fixé en fonction des tarifs de la Charte des Auteurs, en vigueur à la date d'intervention. La prise en charge des défraiements est plafonnée par la Ville comme suit : un transport 200 Euros, une nuit d'hôtel 80 Euros (petit-déjeuner compris), un repas 25 Euros. Les frais seront remboursés sur présentation de justificatifs.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 4 ABSTENTIONS
- 19. TRANSFERT DE PROPRIETE DE DEUX MINIBUS**
Le Service Jeunesse est transféré au Centre Social et pour permettre des transports occasionnels lors de ses activités de loisirs, le Conseil autorise Monsieur le Maire à transférer au Centre Social et Culturel la propriété des 2 minibus :
- Renault Master immatriculé DM 485 LL – Valeur comptable nette 17.958,50 €
- Renault Trafic immatriculé DT 476 JH – Valeur comptable nette 19.529,45 €.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR
- 20. VENTE D'UNE SCENE MOBILE MODELE PRESTIGE 55**
Il est décidé de procéder à la vente de la scène mobile PRESTIGE 55 à la SAS JLG EVENEMENT LOCATION, située 31 route de la Gemmeyre - 33650 CABANAC ET VILLAGRAINS pour un montant de 7.500 € TTC.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR